

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 612-3, L 613-1 et L 712-2,
- D 612-1 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,
- D 613-6, D 613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
- D 613-38 à D 613-50 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 accréditant l'Université de Lorraine à délivrer la licence, mention Gestion,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 13 décembre 2022 fixant les capacités d'accueil en Licence,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Pour l'entrée en année universitaire 2023-2024, sont nommés en tant que membres de la commission d'examen des vœux de la licence mention Gestion :

#### **Licence Gestion parcours Gestion et Contrôle Comptabilité Audit :**

- Madame Elisabeth DESCHANET, Maître de Conférences, responsable de la mention gestion, **Présidente**
- Monsieur Pascal DAMEL, MCF, responsable du parcours gestion Metz
- Monsieur Pierre GARNER, MCF, responsable du parcours gestion Nancy
- Madame Murielle CISZEWICZ, PRAG, Responsable du parcours-type Contrôle Comptabilité Audit

#### **Licence Gestion parcours *Management des Activités Hôtelières (MAH)* :**

- Madame Elisabeth DESCHANET, Maître de Conférences, responsable de la mention gestion, **Présidente**
- Monsieur Thierry ERNST, EA, responsable pédagogique du parcours MAH
- Monsieur Edouard GERARDIN, PLP, co-responsable pédagogique du parcours MAH
- Monsieur Thierry MILLET, MOF, intervenant dans le parcours MAH

#### **Licence Gestion parcours *Chargé de Gestion Patrimonial Immobilière (CGPI)* :**

- Fana Distler, MCF, **Présidente**
- Evelyne Birnbaum : Enseignante associée
- Sylvie Gelmi : Responsable de formation CCI, Campus Moselle
- Ludivine Delahais : Responsable de formation Greta Rouen
- Hery Razafitombo : MCF
- Frédéric Distler : MCF
- Cyril Hamon : ESI-FNAIM

Cette commission définit les modalités et les critères d'examen des candidatures et propose au président de l'université les réponses à faire aux candidats.

Elle est également chargée de proposer au Président, dans le cadre des dispositions des articles D 613-38 à D 613-50, la validation d'études, de l'expérience professionnelle et des acquis personnels en vue de l'accès en formation pour les étudiants ne disposant pas du titre requis.

Article 4 :

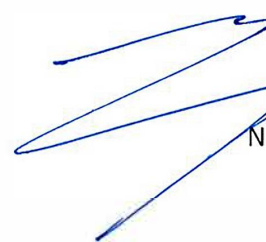

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 5 :

Le Directeur de l'IAE METZ School of Management, le Directeur de l'IAE NANCY School of Management et le Directeur de l'Institut supérieur franco-allemand de techniques, d'économie et de sciences sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 5 janvier 2023

Pour la Présidente  
Par délégation  
Le Vice-président de la Formation

  
  
Nicolas OGET

Affiché le : 19/01/2023

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 19/01/2023